

ASSOCIATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE CODES POUR LES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES

BOVINS LAITIERS

PRODUCTION	CODE	UNITÉS PRODUCTIVES	CODE	VENTES/ACHATS	CODE	PRODUITS EN INVENTAIRE	REMARQUE
LAIT DE VACHE	21319	Kilogrammes de matières grasses par jour (quota)	319	Ventes de lait de vache ¹	52724	Nombre total de vaches	Aucune unité productive pour les ventes de taureaux, de veaux ainsi que pour les animaux de réforme vendus pour la viande.
			723	Ventes de vaches et taureaux de réforme	56724	Taureaux	
			719	Ventes de petits veaux de type laitier	57724	Petits veaux de type laitier	
			727	Achats de vaches et taureaux de reproduction	53724	Taures gestantes	
			726/ 725	Achats de taures gestantes ou de taures non gestantes	54724	Taures non gestantes de plus de 6 mois	
			724	Achats de génisses d'élevage	55724	Génisses de 6 mois et moins	
SUJETS REPRODUCTEURS LAITIERS (SAUF RÉFORME)	En plus des codes mentionnés ci-dessus, si l'entreprise commercialise ou exporte normalement des animaux laitiers de reproduction, il y a lieu de déclarer des unités productives pour les sujets reproducteurs vendus et morts, et de distinguer dans les inventaires les vaches de plus de 45 mois (code 52724) des vaches de moins de 45 mois (code 51724).						
	21724	Vaches de moins de 45 mois vendues	727	Ventes et achats de vaches et taureaux de reproduction	51724	Vaches de moins de 45 mois	Aucune unité productive pour les vaches vendues pour la reproduction à plus de 45 mois . Par contre, ces revenus doivent être déclarés sous le code de vente 727.
	22724	Vaches de moins de 45 mois mortes			52724	Vaches de 45 mois et plus	
	24724	Taures gestantes vendues	726	Ventes et achats de taures gestantes	53724	Taures gestantes	
	25724	Taures gestantes mortes					
	27724	Taures non gestantes de plus de 6 mois vendues	725	Ventes et achats de taures non gestantes de plus de 6 mois	54724	Taures non gestantes de plus de 6 mois	
	28724	Taures non gestantes de plus de 6 mois mortes					
	30724	Génisses de 6 mois ou moins vendues	724	Ventes et achats de génisses d'élevage de 6 mois ou moins	55724	Génisses de 6 mois et moins	
31724	Génisses de 6 mois ou moins mortes						

¹ Sous la gestion de l'offre

NE PAS INCLURE LES VARIATIONS DES QUANTITÉS EN INVENTAIRE DANS LES UNITÉS PRODUCTIVES

PORCINS

PRODUCTION	CODE	UNITÉS PRODUCTIVES	CODE	VENTES/ACHATS	CODE	PRODUITS EN INVENTAIRE	REMARQUE
PORCELETS	21345	Truies ayant déjà mis bas	345	Ventes de porcelets	52345	Porcelets (moins de 30 kg)	Maternité
			348	Ventes de truies et verrats réformés	51345	Truies et verrats	
			346	Achats de verrats et cochettes de reproduction + 100 kg vif	51347/ 52347	Cochettes (30,1 kg – 60 kg / + 60 kg)	
PORCELETS ACHETÉS POUR ENGRAISSEMENT EN POUPONNIÈRE	21340	Animaux vendus (porcelets préengraissés en pouponnière)	340	Ventes de porcelets achetés et préengraissés	51340	Porcelets préengraissés (pouponnière)	Déclarer seulement les porcelets achetés pour un engraissement en pouponnière et vendus à une entreprise qui complétera l'engraissement jusqu'à l'abattage.
	22340	Animaux morts (porcelets préengraissés en pouponnière)	345	Achats de porcelets			
PORCS D'ABATTAGE	21346	Porcs d'abattage vendus à + de 65 kg carcasse	346	Ventes de porcs d'abattage à + de 65 kg carcasse, verrats et cochettes + de 100 kg vif	51346	Porcs de 14,1 kg à 30 kg (30 – 65 lb)	Engraissement
	22346	Porcs morts en engraissement (sauf pouponnière)	345	Achats de porcelets	52346	Porcs de 30,1 kg à 60 kg (65 – 130 lb)	
					53346	Porcs de plus de 60 kg (+ de 130 lb)	
FEMELLES ÉLEVÉES POUR LA REPRODUCTION (SAUF RÉFORME)	21347	Femelles vendues (cochettes à + de 100 kg vif)	346	Ventes de porcs d'abattage, verrats et cochettes +100 kg vif	51347	Cochettes de 30,1 kg à 60 kg (65 – 130 lb)	Élevage de cochettes
	22347	Femelles mortes (cochettes)	345	Achats de porcelets	52347	Cochettes de plus de 60 kg (+ de 130 lb)	

OVINS

PRODUCTION	CODE	UNITÉS PRODUCTIVES	CODE	VENTES/ACHATS	CODE	PRODUITS EN INVENTAIRE	REMARQUE
AGNEAUX	21740	Agnelles saillies et brebis (incluant celles en production laitière)	735	Ventes et achats de brebis, béliers et agnelles	51740	Reproducteurs (brebis, agnelles et béliers)	Les agnelles saillies et les brebis laitières sont incluses au nombre d'unités productives pour la production d'agneaux.
			740	Ventes et achats d'agneaux	52740	Autres (agneaux)	
LAIT DE BREBIS	21736	Agnelles saillies et brebis, pour la production laitière	736	Ventes de lait de brebis			

NE PAS INCLURE LES VARIATIONS DES QUANTITÉS EN INVENTAIRE DANS LES UNITÉS PRODUCTIVES

BOVINS DE BOUCHERIE

PRODUCTION	CODE	UNITÉS PRODUCTIVES	CODE	VENTES/ACHATS	CODE	PRODUITS EN INVENTAIRE	REMARQUE SUR LA PRODUCTION
VEAUX D'EMBOUCHE (VACHE-VEAU)	21722	Taures gestantes et vaches	722	Ventes de veaux d'embouche	53722	Veaux d'embouche	Veaux de race de boucherie, élevés de la naissance jusqu'à leur vente ou transfert, vers l'âge de 7 ou 8 mois, dans un atelier de semi-finition ou de finition (entreprises de bouvillons et de bovins d'abattage). Par contre, si l'entreprise engraisse les veaux, il n'y aura pas de vente de veaux mais de bouvillons.
			721	Ventes et achats de taureaux, vaches et taures de boucherie (reproduction et réforme)	52722	Taures de boucherie gardées pour le remplacement	
					51722	Vaches et taureaux de boucherie	
BOUVILLONS ET BOVINS D'ABATTAGE (semi, courte et longue finition)	21720	Kilogrammes de gain de poids des bovins vendus	720	Ventes et achats de bouvillons et bovins d'abattage (semi, courte et longue finition)	51720	Bouvillons de 180 kg à 295 kg (400 – 650 lb)	Atelier de semi-finition ou de finition.
	22720	Bouvillons et bovins d'abattage morts			52720	Bouvillons de 296 kg à 408 kg (651 – 900 lb)	
			722	Achats de veaux d'embouche	53720	Bouvillons de 409 kg à 520 kg (901 – 1 150 lb)	
					54720	Bouvillons de 521 kg et plus (1 151 lb et plus)	
VEAUX DE GRAIN	21704	Veaux de grain vendus vivants à moins de 100 kg (démarrage)	704	Ventes de veaux de grain	51704	Veaux de grain de moins de 100 kg (- de 220 lb)	Veaux laitiers nourris aux aliments d'allaitement et ensuite aux grains jusqu'à environ 235 kg. Si aucune vente de veaux de moins de 100 kg, déclarer l'ensemble des veaux morts sous le code 25704, et ce, même s'ils pèsent moins de 100 kg.
	22704	Veaux de grain morts associés au démarrage	719	Achats de petits veaux de type laitier			
	24704	Veaux de grain vendus pour l'abattage à 100 kg ou plus	704	Ventes et achats de veaux de grain	52704	Veaux de grain de 100 à 200 kg (220 – 440 lb)	
	25704	Veaux de grain morts associés à la finition	719	Achats de petits veaux de type laitier	53704	Veaux de grain de plus de 200 kg (+ 440 lb)	
VEAUX DE LAIT	24705	Veaux vendus à plus de 107 kg de poids vif	705	Ventes de veaux de lait	51705	Veaux de lait de moins de 100 kg (- 220 lb)	Veaux laitiers nourris aux aliments d'allaitement jusqu'à environ 200 kg.
	25705	Veaux de lait morts	719	Achats de petits veaux de type laitier	52705	Veaux de lait de 100 kg et plus (220 lb et +)	

NE PAS INCLURE LES VARIATIONS DES QUANTITÉS EN INVENTAIRE DANS LES UNITÉS PRODUCTIVES

VOLAILLES

PRODUCTION	CODE	UNITÉS PRODUCTIVES	CODE	VENTES/ACHATS	CODE	PRODUITS EN INVENTAIRE	REMARQUE SUR LA PRODUCTION
ŒUFS D'INCUBATION <i>(poules reproductrices)</i>	22344	Milliers d'œufs livrés	344	Ventes d'œufs d'incubation ¹	51344	Poules et coqs reproducteurs	Achats de poussins reproducteurs (élevés pour la ponte d'œufs d'incubation) ou de poulettes reproductrices et ventes d'œufs d'incubation à un couvoir. En plus de produire des œufs d'incubation, l'entreprise peut élever ses femelles reproductrices. L'entreprise peut avoir son propre couvoir et vendre des poussins au lieu d'œufs d'incubation.
			367 /360	Achats de poussins ou de poulettes reproductrices			
			374	Ventes de poules et coqs de réforme			
ŒUFS DE CONSOMMATION OU POUR VACCINS <i>(poules pondeuses)</i>	21343	Nombre de poules (quota)	343	Ventes d'œufs de consommation ¹	51343	Poules pondeuses	Achats de poussins commerciaux (qu'on élève pour la ponte d'œufs de consommation) ou de poulettes commerciales et ventes d'œufs de consommation. Ventes d'œufs pour vaccins à un couvoir qui après une couvaision partielle seront vendus à des compagnies pharmaceutiques.
			374	Ventes de poules de réforme			
			367 /360	Achats de poussins ou de poulettes commerciales			
POULETS À GRILLER ET À RÔTIR	21363	Mètres carrés (quota)	363	Ventes de poulets à griller et à rôtir ¹	51363	Poulets à griller et à rôtir ¹	Achats de poussins et ventes de poulets à griller.
			367	Achats de poussins			
POULETTES <i>(reproductrices ou commerciales)</i>	21360	Poulettes vendues	360	Ventes de poulettes	51360	Poulettes	Achats de poussins et ventes de poulettes.
	22360	Poulettes mortes	367	Achats de poussins			
COUVOIR <i>(sauf œufs pour vaccins)</i>	21338	Poussins de poules et de dindes vendus	367 ou 368	Ventes de poussins	51901	Œufs d'incubation de poules et de dindes (produits transformés inadmissibles)	Achats d'œufs d'incubation et ventes de poussins pour l'élevage de poulettes ou de poulets à griller et à rôtir ou autres volailles. Ne pas inclure les œufs pour vaccins, car ils ne sont pas admissibles.
	21336	Poussins autres que ceux de poules et de dindes vendus	344 ou 342 ou 362	Achats d'œufs d'incubation	51903	Œufs d'incubation autres que ceux de poules et de dindes (produits transformés admissibles)	
ŒUFS D'INCUBATION <i>(dindes)</i>	21342	Femelles ayant déjà pondu	342	Ventes d'œufs de dindes pour incubation	51334	Dindes et dindons ¹	
			367	Achats de poussins			
			334	Ventes et achats de dindes et dindons ¹			
DINDONS	21334	Quota possédé et loué	334	Ventes de dindons ¹	51334	Dindons ¹	
				Achats de dindons			
			367	Achats de poussins			

¹ Sous la gestion de l'offre

NE PAS INCLURE LES VARIATIONS DES QUANTITÉS EN INVENTAIRE DANS LES UNITÉS PRODUCTIVES